



SAINT-**D**ONAT
SUR L'HERBASSE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010

(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

1 - Acquisition de la parcelle ZR 183 (2010-050)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'acquérir la parcelle ZR 183, pour 10 290 m²

2 - Acquisition des parcelles ZR 101 et ZR 102 (2010-051)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'acquérir les parcelles ZR 101, pour 2 900 m², et ZR 102, pour 1 480 m²

3 - Vente parcelle A 95 et autorisation d'occupation anticipée (2010-052)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de céder à titre gratuit au Département de la Drôme la parcelle A95, pour 3 215 m², appartenant à la forêt communale de Sizai ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'autorisation d'occupation anticipée comme annexé à la présente délibération ;

4 - Demande de défrichement et distraction du Régime Forestier d'une parcelle forestière communale (A 95) (2010-053)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de faire une demande de défrichement auprès des services de l'Etat de la parcelle A 95 ;
- DECIDE de faire une demande pour distraire cette parcelle du Régime Forestier;
- DIT que le département missionnera un homme de l'art pour diviser cette parcelle, la partie restante restera intégrée à la forêt communale ;

5 - Convention avec l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne pour l'exposition 2010 (2010-054)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de la convention d'organisation de l'exposition « Paysages artificiels » dans le cadre de l'exposition « ex-situ » avec l'institut d'art contemporain de Villeurbanne (Collections Rhône-Alpes), du 24 avril au 13 juin 2010 ;
- SOLLITE une subvention auprès du Conseil Général ;

6 - Délégation de service public : Fourrière automobile (2010-055)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE que le service de fourrière automobile fasse l'objet d'une délégation de services publics ;
- DIT que comme le contrat sera d'une durée maximale de 3 ans et que comme le montant des dépenses ne n'excéderont pas les 68 000 €, il sera mis en place la procédure simplifiée prévue par l'article L1411-12 du C.G.C.T. ;

7 - Convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège, avec le Département de la Drôme et les chefs d'établissement (2010-056)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de signer une convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportives au collège avec le Département de la Drôme et les collèges, telle qu'annexée à la présente ;
- DIT que la durée de la convention est de 3 années scolaires ;

8 - Contrat rivière : fiche action p_dom_3 « Création de la STEP – 7 000 EH » sous maîtrise d'ouvrage communale (2010-057)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de valider la fiche action p_dom_3 « Création de la STEP – 7 000 EH » sous maîtrise d'ouvrage communale, telle qu'annexée à la présente ;
- SOLLICITE les partenaires financiers pour mener à bien cette opération dans le cadre du contrat de rivières Herbasse;

9 - Contrat rivière : fiche action p_dom_4 « Mise en séparatif des réseaux d'assainissement – Bassins d'orage » sous maîtrise d'ouvrage communale (2010-058)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de valider la fiche action p_dom_4 « Mise en séparatif des réseaux d'assainissement – Bassins d'orage » sous maîtrise d'ouvrage communale, telle qu'annexée à la présente ;
- SOLLICITE les partenaires financiers pour mener à bien cette opération dans le cadre du contrat de rivières Herbasse;

10 - Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (2010-059)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer un poste d'agent maîtrise ;
- DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe;

11 - Création d'un poste de magasinier aux Services Techniques : C.U.I. (2010-060)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 contre (OGIER Pascale et BAILLET Alexandre),

- DECIDE de créer un poste provisoire d'adjoint technique territoriale de 2^{ème} classe, avec une spécialisation « magasinier », pour 2 ans, dans le cadre des C.U.I.-C.A.E. ;

12 - Désignation du correspondant « défense » de la commune (2010-061)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- RAPPORTE la délibération 2008-050, en date du 25 mars 2008 ;

- DESIGNNE Monsieur MOUNIER-VEHIER Gilbert correspondant « défense » de la commune ;

13 - Subvention exceptionnelle : 5 plaques pour les Spahis (2010-062)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association « JALLA » afin de financer 5 plaques aux noms de Spahis du 1^{er} Régiment mort pour la France ;

14 - Election de « Super Mamie » (2010-063)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accueil l'élection de la « Super Mamie de la Drôme 2010 » ;

- APPROUVE le protocole d'accord avec le comité officiel « Super Mamie France » - Fiesta Production ;

15 - Convention avec le Centre de Gestion concernant les archives (2010-064)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Drôme, concernant la mise à disposition d'un service d'archive (mise à disposition de personnel pendant 10 jours par an), et ce pendant 3 ans de 2011 à 2013, selon le modèle annexé ;

16 - Décisions du maire prises en application de l'article L. 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions suivantes :

- **2010-013**, du 29/03/2010, relative à non préemption sur les parcelles P 1766 et P 1776 (21 m² et 191 m²), 14 et 16 avenue G. Bert ;

- **2010-014**, du 29/03/2010, relative à non préemption sur la parcelle P 1734 (42 m²), 5 rue des Balmes ;

- **2010-015**, du 29/03/2010, relative à non préemption sur la parcelle P 652 (68 m²), 5 rue des Balmes ;

- **2010-016**, du 29/03/2010, relative à non préemption sur les parcelles ZR 460, 458, 461, 464 (en cours de division), à Druisieux ;

- **2010-017**, du 29/03/2010, relative à non préemption sur les parcelles P 1370 et P 309 (809 m² et 21 m²), Chauchère Sud ;

- **2010-018**, du 29/03/2010, relative à non préemption sur la parcelle P 1370 (809 m²), Chauchère sud ;

- **2010-019**, du 30/03/2010, relative à non préemption sur les parcelles P 630 et P 1742 (268 m² et 166 m²), 46, rue Pasteur ;

- **2010-020**, du 30/03/2010, relative à non préemption sur les parcelles PZI 326, 327, 328, 329 et 332 (1980 m², 64 m², 101 m², 89 m² et 76 m²), La grande plaine ;

- **2010-021**, du 30/03/2010, relative à non préemption sur la parcelle ZP 295 (802 m²), Gaud ;

- **2010-022**, du 08/04/2010, relative à non préemption sur les parcelles P 459 et P 460 (261 m² et 129 m²), Rue Danthony ;
- **2010-023**, du 28/04/2010, relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et de réalisation des dossiers règlementaires concernant les travaux à effectuer pour mettre aux normes la digue de protection contre les inondations du quartier « Les Eaux Vives » à EGIS EAU - 78 allée John Napier – CS89017 – 34 965 MONTPELLIER Cedex 2
- **2010-024**, du 05/05/2010, relative à l'attribution du marché relatif à la pose d'un filet pare-ballon et à une clôture autour du city-stade à l'entreprise SYNERGIE SPORTS – Le Chuzy – 38 550 CLONAS-SUR-VAREZE
- **2010-025**, du 10/05/2010, relative à non préemption sur la parcelle ZP 309 (749 m²), Le Pas ;
- **2010-026**, du 10/05/2010, relative à non préemption sur la parcelle ZC 69 (5 245 m²), Les Fauries ;

AFFICHE EN MAIRIE

Le mercredi 12 mai 2010

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse
Aimé CHALEON**